

L'ÉCOLE D'ART D'OTTAWA

# Diplôme en beaux-arts et Certificate de Portfolio MANUEL



L'ÉCOLE D'ART D'OTTAWA  
35 RUE GEORGE ST., OTTAWA, ON | 613.241.7471  
ARTOTTAWA.CA | DIPLOMA@ARTOTTAWA.CA

OSA  
EAO  
OTTAWA  
SCHOOL  
OF ART  
ÉCOLE  
D'ART  
D'OTTAWA

140+ years of  
unleashing potential  
années à  
libérer le potentiel



# TABLE DES MATIÈRES

01	À PROPOS DE L'ÉAO
01	MÉCÈNE DE L'ÉAO
03	PHILOSOPHIE D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉAO
04	PROGRAMMES DE CRÉDIT DE L'ÉAO
04	• ÉTUDES À PLEIN TEMPS DE L'ÉAO
05	• PROGRAMME DE CERTIFICAT DE PORTFOLIO
06	ADMISSIONS
08	FRAIS
12	MODALITÉS DU PROGRAMME
15	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS
15	BOURSES D'ÉTUDES
23	LES ŒUVRES D'ÉTUDIANTS
28	PROGRAMMES D'ÉTUDES
31	• ÉTUDES DE PREMIÈRE ANNÉE
34	• ÉTUDES DE DEUXIÈME ANNÉE
37	• ÉTUDES DE TROISIÈME ANNÉE
39	CHOIX DE COURS À OPTION DU PRINTEMPS
40	LES PROFESSEURS
45	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
46	LE MOT DE LA FIN

POUR EN SAVOIR PLUS, COMMUNIQUEZ AVEC:

ADRIAN GOR  
COORDINATEUR DU PROGRAMME  
DE DIPLÔME

T: 613.241.7471  
E: [DIPLOMA@ARTOTTAWA.CA](mailto:DIPLOMA@ARTOTTAWA.CA)

ANDREW FAY  
DIRECTEUR EXÉCUTIF

T: 613.241.7471 EXT. 25  
E: [DIRECTOR@ARTOTTAWA.CA](mailto:DIRECTOR@ARTOTTAWA.CA)

# À PROPOS DE L'ÉAO

L'ÉCOLE D'ART D'OTTAWA CÉLÈBRE 143 ANS DE FORMATION PRATIQUE CENTRÉE SUR L'ÉTUDIANT.

L'École d'art d'Ottawa (ÉAO) poursuit la noble tradition des écoles d'art parallèles en donnant aux personnes de la communauté des occasions de s'exprimer de façon créatrice et de poursuivre un développement artistique.

Les étudiants, qui peuvent s'épanouir au sein d'une communauté artistique animée entre les murs de l'école, profitent aussi de l'emplacement privilégié de l'établissement au centre-ville d'Ottawa. Au milieu de l'effervescence du marché By, l'école est à deux pas du Musée des beaux-arts du Canada, du Musée canadien de la photographie contemporaine, du Musée canadien des civilisations et de plusieurs galeries d'art privées qui sont le reflet d'un milieu artistique multiple.

Les étudiants arrivent de tous les coins de la région avec leur différent bagage artistique, et leur formation et leurs expériences diversifiées. Les élèves du Diplôme en beaux-arts et du Certificat de portfolio ont l'avantage de profiter d'un programme de formation préprofessionnel qui leur permet de terminer leurs études près de leur domicile. De plus, l'École d'art d'Ottawa accueille des étudiants provenant de partout au Canada et dans le monde, ce qui crée un milieu de formation riche et varié.



## MISSION

« L'ÉAO est un chef de file en enseignement des arts visuels et de l'expression de la créativité dans la région d'Ottawa. »

## VISION

« L'ÉAO sera un des principaux centres de développement de l'excellence en arts visuels au Canada. »

## VALEURS DE L'ÉAO

- est inclusive et accessible
- favorise le travail en studio
- offre un environnement où règnent la collaboration et la créativité
- promeut la diversité
- privilégie l'étudiant
- encourage l'imagination, la créativité et l'innovation
- dispense une formation pratique offerte par des artistes professionnels

## BUTS

1. Créer des programmes pour tous les âges, tous les niveaux d'expérience et d'habileté.
2. Continuer à promouvoir et à défendre les arts visuels.
3. Devenir un centre multidisciplinaire d'exploration et de mentorat créatif.
4. Continuer à créer des liens durables avec la communauté locale et acquérir une reconnaissance nationale.
5. Renforcer la stabilité organisationnelle et améliorer la stabilité financière.

## DEVISE

« Enseigner l'art à tous »

# PHILOSOPHIE D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉAO

Depuis 1988, les programmes de Diplôme en beaux-arts et de Certificat de portfolio de l'ÉAO mettent l'accent sur l'acquisition des connaissances et des habiletés fondamentales pour une pratique des arts visuels. Chaque programme est conçu pour permettre aux élèves d'étudier une grande variété de techniques en atelier; les étudiants de deuxième année ont l'occasion de poursuivre une concentration d'études dans un studio particulier.

Les élèves de troisième année profitent de deux étapes scolaires d'études de mentorat et d'expériences d'expositions variées. En outre, les élèves de troisième année peuvent obtenir plusieurs bourses d'études, en plus d'avoir la chance de représenter l'ÉAO au concours d'art national BMO 1st Art. Grâce à une initiation aux pratiques essentielles d'art contemporain, les étudiants du programme de Diplôme peuvent mieux comprendre le contexte culturel et artistique dans lequel se développera leur propre pratique.

La galerie Lee Matasi expose les oeuvres des étudiants de troisième année du Diplôme en beaux-arts. Les visiteurs de la galerie ont le privilège de voir en primeur les nouvelles idées, les moyens d'expression et les présentations des étudiants. Pour les élèves, il s'agit d'une chance unique d'exposer leurs oeuvres et de montrer leur savoir-faire à un large auditoire de connaisseurs dans le contexte professionnel que leur offre l'école. Toutes les pièces et les projets exposés dans la galerie Lee Matasi sont issus des études des élèves à l'école.

Deux galeries situées au rez-de-chaussée de l'édifice sont au coeur du riche climat culturel de l'école. Grâce à une programmation régulière et continue, la Galerie de l'École d'art d'Ottawa fournit sur place un accès direct aux meilleures expositions des artistes professionnels locaux, du pays et de l'étranger.



# ÉTUDES A L'ÉAO

## PROGRAMME DE DIPLOME EN BEAUX-ARTS (90 CRÉDITS)

Le programme de Diplôme est un programme d'études intensif de trois ans dans le domaine des arts visuels qui met l'accent sur l'expérience pratique en studio. La structure raisonnée du programme permet aux élèves d'étudier plusieurs domaines des arts visuels en studio y compris le dessin, la peinture, la sculpture, la photographie, la gravure et la céramique, tout en leur donnant la chance de suivre une voie de spécialisation particulière. Les cours en studio renforcent le lien entre la tête, l'oeil et la main.

La première année du programme fournit un programme d'études intensif avec plusieurs échanges en studio entre les élèves et des praticiens professionnels. Le programme d'études est conçu pour fournir à l'élève des renseignements essentiels sur les techniques et les matériaux utilisés par les artistes professionnels. La première année sert à préparer les élèves aux autres années du programme pour faciliter l'acquisition des connaissances et des expériences.

Les cours de deuxième année du programme de Diplôme en beaux-arts ont pour objectif de développer les habiletés de l'élève au-delà des cours de base. En plus de suivre des cours de niveau intermédiaire, l'étudiant se familiarise avec l'histoire de l'art en suivant des cours d'introduction sur l'histoire canadienne et contemporaine.

Au cours de la troisième année d'études, les étudiants approfondissent leur discipline de prédilection en atelier par des cours avancés en studio et des apprentissages avec des artistes influents. L'étude des théories et pratiques d'art contemporaines dans des cours comme Art et critique, Études médiatiques et Commerce de l'art procure aux élèves une solide compréhension du travail de l'artiste dans le monde actuel. Au cours de cette dernière année, on enseigne aux étudiants d'importantes connaissances sur le contexte culturel dans lequel ils amorceront leur carrière.

Étant retournée aux études il y a trois ans après avoir pratiqué les beaux-arts et l'artisanat pendant plus de 20 ans (et après avoir étudié dans une école d'art dans mon pays d'origine), je cherchais un endroit pour me remuer, me ressourcer, pour rafraîchir mes compétences et trouver de nouvelles idées à explorer, pour trouver une direction potentielle à ma « deuxième carrière ». L'École d'art d'Ottawa était l'endroit que je cherchais : un collège privé parfaitement géré qui est accepté et apprécié partout au Canada.

Avec le recul, je dirais que ça a été une excellente décision qui m'a permis de développer et de renforcer toutes mes compétences, mais aussi d'acquérir un niveau de connaissances incroyablement élevé, même dans des domaines aussi théoriques que l'histoire de l'art, l'art contemporain canadien, etc.

Yulia Lisitsyna  
Diplômée en beaux-arts

## PROGRAMME DE CERTIFICAT DE PORTFOLIO (30 CRÉDITS)

Le programme d'un an de Certificat de portfolio offre aux élèves une chance unique de développer et d'étoffer la présentation de leurs oeuvres en vue d'une inscription à une université, un collège ou une école d'art. Ce programme d'études intensif fournit plusieurs occasions d'échanges en studio entre les élèves et des praticiens professionnels. À la fin de leur année d'études, les étudiants peuvent poursuivre leurs études dans le programme de Diplôme en beaux-arts de l'École d'art d'Ottawa ou faire une demande d'admission à d'autres établissements d'enseignement.

Lorsque les étudiants le mènent à bien, le cours d'un an du Certificat de portfolio est bien souvent reconnu par l'Ontario College of Art and Design, l'Université de Lethbridge, l'Université Mount Allison et la University of Wisconsin-Stout, qui lui accordent la valeur pédagogique d'une année complète ou partielle.

L'École d'art d'Ottawa offre une formation artistique à plein temps aux ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.

L'école peut considérer comme ÉTUDIANT À TEMPS PARTIEL tout élève qui s'inscrit à un minimum de trois cours des programmes à crédits, par étape scolaire.

L'École d'art d'Ottawa est un endroit fantastique pour perfectionner ses compétences dans la discipline des beaux-arts et pour en acquérir de nouvelles. J'ai apprécié le temps que j'ai passé ici et j'ai appris beaucoup de choses...

Joshua Sullivan  
Diplômé en beaux-arts

Quand j'y pense maintenant, ma décision de m'inscrire à l'ÉAO a façonné mon avenir en me permettant d'acquérir une excellente formation variée. L'ÉAO m'a donné trois années de soutien structuré, d'espace, de discours, de critique et de mentorat qui m'ont été d'une valeur inestimable, et cet appui s'est poursuivi après l'obtention de mon diplôme. L'un des meilleurs aspects de l'ÉAO est son corps enseignant exceptionnel, qui est le fondement de son environnement unique. J'ai senti que l'ÉAO me soutenait dans mes projets parascolaires et dans ma demande et mon admission en arts à l'université. M'inscrire à l'ÉAO a été une excellente décision et a énormément contribué à mon succès.

Madison Espie  
Diplômée en beaux-arts

# ADMISSION

## CONDITIONS D'ADMISSION

L'École d'art d'Ottawa exige que les candidats à l'admission aient obtenu le diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario (12e année) ou l'équivalent. Tous les relevés de notes des établissements d'enseignement précédents et un curriculum vitae signé (qui donne plus amples renseignements sur le bagage acquis dans le domaine de l'art ou du design) doivent accompagner toute demande d'admission aux programmes de Diplôme ou de Certificat de portfolio.

Tout futur étudiant âgé de 18 ans ou plus et ne possédant aucun diplôme d'études secondaires devra se soumettre à un test de qualification à titre d'étudiant adulte. Ce test est encadré par l'ÉAO et approuvé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le cas échéant, l'ÉAO soumettra l'étudiant à l'Épreuve canadienne de rendement pour adultes (CAT/série 2, niveau 3) dans les locaux de l'ÉAO, sur rendez-vous avec le coordonnateur du programme.

## INSCRIPTIONS

LES INSCRIPTIONS COMMENCENT LE 15 MARS ET SE POURSUIVENT JUSQU'AU DERNIER VENDREDI DU MOIS D'AOÛT. En s'inscrivant tôt, les étudiants bénéficient d'un meilleur choix de cours.

La personne responsable du programme de Diplôme - [DIPLOMA@ARTOTTAWA.CA](mailto:DIPLOMA@ARTOTTAWA.CA) - est disponible pour consultation pendant certains jours en particulier. SVP communiquez avec le bureau d'inscription de l'ÉAO pour connaître les dates et heures de sa disponibilité, et prendre rendez-vous pour une entrevue. Pour accélérer l'admission, veuillez apporter à l'entrevue le formulaire d'inscription dûment rempli ainsi que tous les matériaux et exigences mentionnés sur le formulaire. Pour télécharger le formulaire d'inscription à partir du site Web de l'école, trouvez le lien du Diplôme/Certificat, cliquez sur Admission et lisez les instructions pour faire une demande officielle d'inscription.

## ENTREVUE/ÉVALUATION DU PORTFOLIO

Tous les candidats à l'admission au programme de Diplôme en beaux-arts doivent ménager une entrevue et procéder à une évaluation du portfolio avec la personne responsable du programme en téléphonant au numéro principal de l'école : 613.241.7471.

Pour être admis au programme de Certificat de portfolio, les candidats ne sont pas tenus de présenter un portfolio, mais doivent tout de même être soumis à une entrevue avec la personne responsable du programme de Diplôme.



## PROCÉDURE DE DEMANDE D'ADMISSION

Pour faire une demande officielle d'admission au programme de Diplôme en beaux-arts, les étudiants éventuels doivent annexer ce qui suit à leur formulaire d'inscription dûment rempli:

- Paiement des frais d'ouverture de dossier de 50 \$ lors de l'entretien d'admission.
- Un portfolio comprenant 10 œuvres qui seront évaluées. Le portfolio devrait inclure des dessins d'après observation, des œuvres en couleur et une sélection des meilleures pièces réalisées en studio. Pour les envois longue distance, un format de 8,5 po x 11 po (environ 20 cm sur 25 cm) est exigé. Les candidats de la région doivent apporter leurs œuvres eux-mêmes.
- Des relevés de notes marqués d'un cachet officiel attestant de votre éducation (avec traduction des relevés en anglais, si nécessaire).
- Une composition signée (d'une page) expliquant vos raisons d'étudier à l'École d'art d'Ottawa.
- Deux photographies format passeport.
- Une copie d'une carte d'identité à photo (ex. permis de conduire, passeport, etc).
- Votre CV avec votre adresse électronique pour les cas d'équivalence.
- Preuve de compétence en langue anglaise (ex. résultat du Test TOEFL pour les étudiants étrangers).
- Une copie de votre passeport marqué d'un cachet officiel (étudiants étrangers).

**NOTE : À L'EXCEPTION DU PORTFOLIO, AUCUN DE CES ÉLÉMENTS NE VOUS SERA RENVOYÉ.**

L'École d'art d'Ottawa est inscrit au Ministère de la formation et des collèges et des universités de l'Ontario à titre de collège privé d'enseignement professionnel. Lorsqu'un candidat est admis au programme, cette personne devra signer un contrat avec l'École d'art d'Ottawa rédigé selon les critères du ministère. L'original du contrat sera conservé dans le dossier scolaire de l'élève et une copie sera remise à l'élève.

En plus du contrat, l'on fournira un formulaire de choix de cours détaillant le contenu des cours à suivre, leur durée et les paiements exigés. Les attentes de l'ÉAO en ce qui a trait aux résultats scolaires et aux présences de l'élève sont imprimées au verso de

ce formulaire. LES ÉLÈVES ONT LA RESPONSABILITÉ DE CONNAÎTRE LES RÈGLES IMPORTANTES DE L'ÉCOLE ET DE LES COMPRENDRE À FOND.

La personne responsable du programme de Diplôme est disponible pour répondre à toute question sur les règles de l'ÉAO : [DIPLOMA@ARTOTTAWA.CA](mailto:DIPLOMA@ARTOTTAWA.CA)

# FRAIS

## ÉTUDIANTS ÉVENTUELS

Au moment de l'entrevue du candidat, des droits d'admission uniques de 56.50 \$ sont exigés. Les droits d'admission sont non remboursables.

Tous étudiants voulant suivre un cours doivent devenir membres de l'École d'art d'Ottawa afin de prendre des cours. Les frais d'adhésion sont de 33.90 \$ et l'adhésion est valable pour une durée d'un an à compter de la date d'émission. Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables.

## RÈGLES D'INSCRIPTION

L'inscription aux cours avec crédits a lieu entre mars et septembre chaque année.

Après avoir passé avec succès l'entrevue d'admission avec la personne responsable du programme de Diplôme, les élèves s'inscrivent aux étapes scolaires d'automne et d'hiver. La procédure d'inscription et le paiement des frais de scolarité valident le choix de cours de l'élève.



## FRAIS DES COURS AVEC CRÉDITS

Tous les étudiants doivent devenir membres de l'École d'art d'Ottawa. L'adhésion individuelle, qui est de 30 \$ (plus taxe), est valide pour un an à partir de la date d'émission. Les frais d'admission et d'adhésion sont non remboursables. Chaque année, votre carte d'adhésion doit être renouvelée.

Les frais de scolarité sont actuellement de 400 \$ par cours, par session. Les frais du mentorat de troisième année sont de 425 \$ par session et la critique de fin d'études est 125 \$. La taxe n'est pas applicable sur ces frais. La répartition par année pour les études à temps plein à l'ÉAO est la suivante :

- Frais de scolarité pour la première année d'études + frais obligatoires (4 000 \$ + 56,50 \$ + 33,90 \$) = 4 090,40 \$
- Frais de scolarité pour la deuxième année d'études + frais obligatoires (4 000 \$ + 33,90 \$) = 4 033,90 \$
- Frais de scolarité pour la troisième année d'études + frais obligatoires (4 175 \$ + 33,90 \$) = 4 208,90 \$

Les frais de scolarité pour l'achèvement du programme de diplôme en beaux-arts totalisent 12 333,20 \$ CDN.

Les étudiants internationaux devront payer 16 833,20 \$ CDN pour compléter le programme de diplôme en beaux-arts.

## MODE DE PAIEMENT DES COURS AVEC CRÉDITS

Si l'étudiant est incapable de payer ses frais de scolarité et frais obligatoires en totalité au moment de l'inscription, l'École d'art d'Ottawa exige que ce dernier établisse un mode de paiement (par exemple, des chèques postdatés) pour couvrir les frais de scolarité pour l'année en cours. Les formulaires de demande sont disponibles auprès du coordonnateur du programme de diplôme au moment de l'entretien d'admission. Les étudiants sont encouragés à faire une demande au moins deux mois avant leur inscription. Le mode de paiement de l'ÉAO propose deux généreuses options de paiement :

1. Le paiement par session : Chaque session est payée en entier en fournissant deux chèques. La première session doit être payée en totalité lors de l'inscription. Lors de l'inscription, un deuxième chèque, postdaté pour le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, doit être remis.
2. Le paiement par mensualités : Avec cette option, six chèques sont nécessaires au moment de l'inscription. Le premier chèque, pour l'équivalent d'un sixième du montant total, est payable à l'inscription. Cinq chèques postdatés doivent également être émis aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> mars.

L'École d'art d'Ottawa accepte le paiement en espèces, les chèques, les cartes de crédit VISA ou MasterCard et les cartes de débit. L'inscription peut se faire en personne ou par téléphone (VISA ou MasterCard seulement).

L'approbation du mode de paiement est à l'entière discrétion de l'École d'art d'Ottawa. Les conditions et modalités d'utilisation du mode de paiement doivent être approuvées par le responsable des finances avant l'inscription. L'agent des finances de l'ÉAO met jusqu'à trois jours ouvrables pour approuver les demandes de mode de paiement et autres accords financiers.

**NOTE : IL Y A DES FRAIS D'ADMINISTRATION DE 25 \$ POUR TOUT CHÈQUE SANS FOND.**

L'école d'art d'Ottawa assume le droit d'annuler un cours en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant ou d'autres circonstances imprévues.

Les étudiants qui ne paient pas la totalité de leurs frais de scolarité ne recevront pas leur relevé de notes.

#### **POLITIQUE DE RETRAIT, REMBOURSEMENT, TRANSFERT ET ANNULATIONS**

Toute modification du contrat de stage de l'étudiant signé au début de chaque année scolaire dans une entrevue personnelle doivent être faites par le coordonnateur du programme. Si pour une raison quelconque vous désirez vous retirer d'un cours dans lequel vous vous êtes inscrit, vous devez en faire une demande écrite et la soumettre avec copie de votre reçu. Veuillez vous rappeler que :

- Avant le début du cours (incluant la date à laquelle débute le cours), l'étudiant recevra un remboursement des frais de cours, moins 25 \$ (+ HST) pour frais administratifs.
- Avant le début du second cours, l'étudiant recevra un remboursement de la moitié de



ses frais de cours, moins 25 \$ (+ HST) pour frais administratifs.

- Aucun remboursement ou crédit ne sera offert une fois que le second cours est passé, peu importe si l'étudiant était présent au cours ou non. Par contre, si un étudiant a souffert d'une maladie, un crédit pour prendre des cours dans le futur pourra être négocié à la discrétion de l'école si l'étudiant a une note du médecin, moins 25 \$ (+ HST) pour frais administratifs, ainsi qu'un frais pour chaque cours à partir de la date de début de classe et allant jusqu'à la date de retrait de l'étudiant.

Si pour une raison ou autre, l'École d'art d'Ottawa doit annuler un cours, nous tenterons de trouver un cours similaire pour l'étudiant. Si ceci n'est pas possible, les frais de cours seront remboursés, sans aucun frais administratif. Si au courant de la classe, une session doit être annulée, nous essayerons de trouver une date qui convient aux étudiants pour rattraper ce cours. Si ceci n'est pas possible, la session en question sera remboursée en entier, avec aucun frais administratif.

VEUILLEZ NOTER : Les retraits, remboursements, transferts et annulations peuvent uniquement se faire en personne, et non par téléphone. Dans plusieurs cas, ils seront traités par fax en utilisant un formulaire spécifique. Les remboursements se font uniquement par chèque; veuillez compter de 7 à 14 jours pour recevoir votre remboursement.

#### ÉCHEC

Si un étudiant échoue un de ses cours pendant la première moitié de l'année, il/elle n'est pas admissible à demeurer inscrits dans la deuxième moitié du parcours. Pour ajuster le montant des frais de scolarité payés ou pour effectuer des ajustements à un mode de paiement, des frais de 28,25 \$ seront facturés.

# MODALITÉS DU PROGRAMME

## INSCRIPTION

Il est préférable pour les étudiants de s'inscrire à plein temps pour profiter au maximum des avantages du programme. Pour les études à plein temps, un élève doit s'inscrire à cinq cours par étape scolaire. Les études à temps partiel seront considérées dans certaines circonstances. Un élève qui s'inscrit à trois cours par étape scolaire étudie à temps partiel.

## DURÉE D'ÉTUDES

En temps normal, les élèves devraient terminer leurs études du programme de Diplôme en beaux-arts (90 crédits) en trois ans et le programme de Certificat de portfolio en un an (30 crédits). Les étudiants qui ont la permission d'étudier à temps partiel peuvent prendre jusqu'à cinq (5) ans pour achever leurs études.

## ÉVALUATION

À la fin de chaque étape scolaire, les notes sont affichées à l'entrée et sur le tableau d'affichage du troisième étage et enlign. Les étudiants peuvent obtenir une copie imprimée officielle de leurs notes en communiquant avec le registraire à : PROGRAM\_OFFICER@ARTOTTAWA.CA. L'élève pourra passer prendre la copie de ses notes à la réception.

L'École d'art d'Ottawa utilise les cotes graphiques ci-dessous pour l'évaluation :

A+	90 - 100%
A	85 - 89%
A-	80 - 84%
B+	77 - 79%
B	73 - 76%
B-	70 - 72%
C+	67 - 69%
C	63 - 66%
C-	60 - 62%
D+	57 - 59%
D	53 - 56%
D-	50 - 52%
F	0 - 49%



## NORME SCOLAIRE SATISFAISANTE

L'école s'attend à ce que les élèves atteignent une certaine norme de réussite scolaire dans les programmes de Diplôme et de Portfolio. Les étudiants devront conserver une moyenne d'au moins C+.

## ÉCHEC SCOLAIRE

Si un élève échoue à un cours obligatoire, il doit reprendre et réussir ce cours le plus vite possible. Les étudiants peuvent tenter de réussir un cours à trois (3) reprises : c'est une condition du programme. Si l'élève échoue trois fois, il devra s'inscrire au programme d'intérêt général et pourra ensuite tenter sa chance une autre fois après une période d'un an.

**NOTE : LES ÉLÈVES PEUVENT PERDRE LEUR STATUT D'ÉTUDIANT À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL POUR LES RAISONS CI-DESSOUS.**

- A. Conduite qui témoigne d'un manque de conscience professionnelle ou qui nuit à la réputation de l'ÉAO
- B. Inactivité : l'élève ne s'inscrit pas sur une base régulière ou continue pour obtenir le nombre de crédits requis à chaque étape scolaire
- C. Défaut de paiement des frais ou de comptes impayés
- D. Échec scolaire
- E. Incapacité de conserver une moyenne de C+
- F. Incapacité de terminer le programme dans le délai imparti de cinq ans

## COURS INCOMPLET

Si un élève demande une évaluation dite « incomplète », le travail obligatoire manquant pour le cours doit être réalisé et une évaluation révisée présentée à la personne responsable du programme de Diplôme au plus tard le 31 mai de la même année scolaire. Les évaluations incomplètes qui n'auront pas été corrigées à cette date seront changées en échec scolaire.

## EXIGENCES DES COURS

Les présences sont prises à chaque leçon. L'élève doit participer à 80 % des leçons de chaque cours. L'élève sera averti à mi-chemin de l'étape scolaire s'il a manqué deux leçons d'un cours. Un retard de vingt (20) minutes constitue une absence.

Au commencement de chaque étape scolaire, les professeurs décrivent brièvement le contenu du cours. Celui-ci comprend un minimum de 3 heures par cours, par semaine d'horaire scolaire, en plus de trois heures de devoirs. Les étudiants ont la responsabilité de satisfaire à ces critères pour atteindre la note de passage. Ces exigences quantitatives ne remplacent pas les objectifs qualitatifs liés à la réalisation d'œuvres qui témoignent d'une progression et d'une amélioration constantes du développement créateur et de la direction artistique.

Afin de conserver leur statut à plein temps, les étudiants doivent satisfaire à toutes les exigences du cours (présences, travaux, etc.) et obtenir la note de passage dans un nombre suffisant de cours pour obtenir 12 crédits par étape scolaire.

Il est important de savoir qu'aucun crédit ne sera accordé pour les cours notés « incomplet », « abandon » et « aucun crédit », et qu'il sera impossible de tenir compte de ces cours dans le calcul des 12 crédits. Les crédits de cours seront accordés seulement quand l'élève atteint la note de passage. De plus, les étudiants doivent conserver une moyenne annuelle d'au moins C+.

L'usage de casque d'écoute et d'appareils personnels en classe et en studio est à la discrétion absolue du professeur. Les professeurs peuvent retirer ce privilège en tout temps même s'ils l'avaient donné au préalable.

Les téléphones cellulaires doivent être éteints pendant les heures de cours, à moins que le professeur n'en permette l'usage. Des exceptions s'appliquent en cas de situations d'urgence.

#### ABANDONS DE COURS

L'abandon de cours est possible seulement quand l'étudiant en fait la demande dans la semaine qui suit l'inscription, et avant la date prévue de la deuxième leçon. Il y a des frais administratifs de 20 \$ liés à tout abandon de cours. Si l'ÉAO annule un cours, les étudiants obtiendront un remboursement complet. Les étudiants qui veulent abandonner un cours après l'échéance d'annulation recevront une note « incomplet » sur leur relevé.

#### STATUT À PLEIN TEMPS

Les élèves qui veulent obtenir le statut d'étudiant à plein temps doivent obtenir un minimum de 15 crédits par étape scolaire ou s'inscrire à cinq cours. Afin de conserver ce statut, les élèves doivent répondre à toutes les exigences des cours (présence, travaux, etc.) et obtenir la note de passage dans tous les cours.

#### STATUT À TEMPS PARTIEL

Les élèves qui veulent obtenir le statut d'étudiant à temps partiel doivent obtenir un minimum de 9 crédits par étape scolaire ou s'inscrire à trois cours. Afin de conserver ce statut, les élèves doivent répondre à toutes les cours.

#### AUDITORAT DES COURS AVEC CRÉDITS

Avec une permission spéciale de la personne responsable du programme de Diplôme, les étudiants du programme d'intérêt général et le grand public peuvent assister aux cours avec crédits de l'ÉAO. Le choix des auditeurs sera considéré à la fin de l'inscription des étudiants à plein temps. Les demandes seront prises en considération seulement s'il y a de la place dans le cours et si le professeur donne son consentement. Les frais de scolarité du cours doivent être payés au complet; les auditeurs ne recevront aucune évaluation.

Les élèves d'autres établissements d'enseignement, comme l'Université d'Ottawa ou l'Université Carleton, peuvent aussi être acceptés comme auditeurs sous les mêmes conditions.



## CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le diplôme en beaux-arts est un programme dispensé par un collège privé d'enseignement professionnel reconnu par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. À ce titre, tous les étudiants admis au programme sont tenus de signer le formulaire « Consentement à l'utilisation des renseignements personnels ». En vertu de la Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel, les établissements inscrits régis par le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel sont reconnus à titre de collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP). La Loi protège les étudiants en imposant certaines règles définies applicables aux CPEP, comme les politiques relatives au remboursement des droits de scolarité, à l'achèvement de la formation en cas de cessation des activités du collège, à la qualification des formateurs, à l'accès aux relevés, ainsi qu'à la publicité. La Loi oblige également les CPEP à publier et à respecter certaines normes de rendement (comme la proportion de diplômés qui obtiennent un emploi). Ces renseignements serviront éventuellement à d'autres étudiants dans le choix de leur formation.

# ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les étudiants étrangers sont des personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne, ou qui ont le statut de résident permanent et qui sont venus au Canada avec le passeport d'un autre pays. Les étudiants étrangers doivent payer un supplément équivalent à 50 % des frais de scolarité et sont priés de communiquer dans les plus brefs délais avec la personne responsable du programme de Diplôme pour en savoir plus sur la tarification et les autres exigences : [DIPLOMA@ARTOTTAWA.CA](mailto:DIPLOMA@ARTOTTAWA.CA)

Les étudiants étrangers peuvent en savoir plus en visitant le site Web de l'école à [ARTOTTAWA.CA](http://ARTOTTAWA.CA) Trouvez le lien du programme de Diplôme/certificat et cliquez sur Étudiants étrangers.

# BOURSES D'ÉTUDES

Les étudiants peuvent aussi faire une demande pour obtenir l'une des bourses d'études ci-dessous, dont l'objectif est de soutenir des élèves qui étudient à plein temps à l'École d'art d'Ottawa (Liste des donateurs modifiables sans préavis) :

- Bourse d'Ottawa Mixed Media Artists (valeur de 175 \$) – Ouverte à tous les étudiants du Diplôme en beaux-arts.
- Bourse commémorative Lee Matasi (valeur de 1000 \$) – Ouverte à tous les étudiants de première année.
- Bourse commémorative Lillian Rapport (2 bourses d'une valeur d'environ 900 \$ chacune) – Ouverte à tous les étudiants du Diplôme en beaux-arts et du Certificat de portfolio.
- Bourse commémorative Ted Marshall (2 bourses d'une valeur d'environ 900 \$) – Ouverte à tous les étudiants du Programme d'intérêt général, du Diplôme en beaux-arts et du Certificat de portfolio.
- Bourse commémorative Sheila Durno (2) (valeur de 500 \$) – Ouverte à deux étudiants à temps partiel ou à temps plein en première année du Programme de diplôme en beaux-arts et aux étudiants du Certificat de portfolio.
- Bourse commémorative Fritz Allgoewer (2) (valeur de 250 \$) – Ouverte à deux étudiants à temps plein (un étudiant de deuxième année et un étudiant de troisième année) du Programme de diplôme en beaux-arts, qui doivent démontrer un besoin financier.
- Bourse dessin et peinture Robert Hyndman (valeur de 150 \$) – Ouverte à tous les étudiants du Diplôme en beaux-arts et du Certificat de portfolio.
- Bourse du Mât totémique du Canada (valeur de 463 \$) – Ouverte à tous les étudiants des programmes d'intérêt général, de diplôme en beaux-arts et de Certificat de portfolio; la priorité sera accordée aux étudiants d'origine autochtone.
- Bourse commémorative en sculpture Lillian Evenchick (valeur de 1200 \$) – Ouverte aux étudiants à temps plein de deuxième ou troisième année du Programme de diplôme en beaux-arts ou du Certificat de portfolio.
- La bourse d'études commémorative en peinture Blair Sharpe (800 \$) \*demande en ligne, ouverte à tous les étudiants
- La bourse d'études en beaux-arts David et Nicole Henderson (1000 \$) ouverte à tous les étudiants
- La bourse d'études commémorative en gravure Leonard Gerbrandt (500 \$) ouverte à tous les étudiants
- Bourse d'études Ottawa Mixed Media (175 \$) ouverte à tous les étudiants
- La bourse d'études en dessin et peinture HollyHock (500 \$) ouverte à tous les étudiants
- La bourse d'études des anciens du diplôme en beaux-arts (500 \$) ouverte à tous les étudiants
- La bourse d'études commémorative en techniques mixtes Dario Catana (1000 \$) \*demande en ligne, ouverte aux étudiants de 1re année
- La bourse d'études commémorative Dr Eva B. Furesz (1000 \$) ouverte aux étudiants de 1re année
- La bourse d'études Wallack's Fine Arts (500 \$) ouverte aux étudiants de 1re année

- La bourse d'études commémorative en dessin d'après modèle Nita Joan Dickie (2000 \$) ouverte aux étudiants de 1re et 2e année
- La bourse d'études en dessin et peinture Laham-Tourbin (400 \$) ouverte aux étudiants de 2e et 3e année
- La bourse d'études commémorative Corrie Gibson (700 \$) ouverte aux étudiants de 3e année

NOTE : LES BOURSES D'ÉTUDES CI-DESSUS SONT ACCORDÉES SOUS FORME DE CRÉDIT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ.

L'exposition des anciens du programme de diplôme en beaux-arts a lieu dans la galerie du campus d'Orléans tous les deux ans. En 2013, nous avons présenté notre troisième exposition qui rassemblait tous les anciens du programme de diplôme en beaux-arts de l'ÉAO ayant développé et maintenu une pratique artistique active en studio.

Pour plus d'information, contactez : [diploma@artottawa.ca](mailto:diploma@artottawa.ca)

## CODE DE CONDUITE DES ÉTUDIANTS DE L'ÉAO

ÉNONCÉ DE POLITIQUE – Le code de conduite des étudiants ainsi que les autres politiques et procédures connexes visent à privilégier une culture axée sur le respect et la sécurité en ce qui a trait au milieu de travail et à l'environnement d'études de l'École d'art d'Ottawa (ÉAO), et ce, en vue de favoriser la vision et les valeurs de l'ÉAO. Le présent code énonce les droits et responsabilités qui s'appliquent aux étudiants de l'ÉAO à titre de membres de la communauté étudiante de l'ÉAO, et définit clairement les comportements inadmissibles à cet égard.

Tous les étudiants de la communauté de l'ÉAO sont en droit de mener leur vie, leurs études, leur parcours de mentorat et leurs travaux sans entrave déraisonnable ni perturbation ou contrariété causées par autrui. Il incombe aux étudiants de l'ÉAO de respecter les droits des autres membres de la communauté de l'ÉAO, et d'éviter toute action (intentionnelle ou imprudente) risquant d'affecter, de perturber ou d'entraver les droits des autres membres de la communauté de l'ÉAO. Tous les étudiants de l'ÉAO sont en droit d'être traités de manière respectueuse, honnête et sans discrimination ni harcèlement relativement aux motifs applicables. Les élèves de l'ÉAO ont la responsabilité de traiter les autres membres de la communauté de l'ÉAO de manière honnête, respectueuse et sans discrimination ni harcèlement relativement aux motifs applicables.

Par souci de clarté, une description détaillée des comportements susceptibles de contrevenir aux politiques figure en annexe aux présentes. Ces définitions ne sont

pas exhaustives et ne tiennent pas compte de tous les comportements inadmissibles possibles. Par conséquent, tout étudiant manifestant un comportement déraisonnable à tout égard et qui porte atteinte aux droits d'un autre membre de la communauté de l'ÉAO, sera réputé contrevenir à la présente politique.

**PRINCIPES** – La vision de l'ÉAO repose entre autres sur le maintien d'une communauté de travail et de mentorat sécuritaire et respectueuse. Cet aspect constitue la pierre d'assise des valeurs définies par l'ÉAO relativement à l'excellence scolaire et à l'apprentissage continu, ainsi qu'en ce qui a trait à la créativité et à l'innovation, à l'inclusion et à la diversité, au service et à la responsabilisation. Le code de conduite des étudiants de l'ÉAO joue un rôle essentiel pour réaliser la vision de l'ÉAO, et aider cette dernière à privilégier les valeurs énoncées.

**PORTÉE** – Cette politique s'applique à l'ensemble des étudiants de l'ÉAO, et ce, dans tous les milieux de mentorat de l'ÉAO, y compris (mais sans s'y limiter) les salles de classe, les activités en ligne, les sites hors campus commandités par l'ÉAO, et les stages de formation.

**POLITIQUES CONNEXES** – Considérées dans leur ensemble, la présente politique et toutes les autres politiques connexes résumant les attentes envers les étudiants de l'ÉAO et les responsabilités qui leur incombent. Il s'agit notamment des documents suivants :

- Politique de l'École d'art d'Ottawa sur l'accessibilité
- Politique de l'École d'art d'Ottawa sur le harcèlement et la discrimination
- Politique de l'École d'art d'Ottawa sur l'usage du tabac en milieu de travail
- Toutes les autres politiques applicables

**SANCTIONS** – Les étudiants dont le comportement sera jugé contraire au code de conduite s'exposent à diverses sanctions, notamment :

- un avis verbal;
- un avis par écrit;
- un contrat de comportement précisant les conditions exigées pour la poursuite des études;
- une suspension d'une durée définie;
- l'expulsion permanente.

Aucune sanction ne sera imposée à un étudiant sans que le comportement fautif allégué ne fasse l'objet d'une enquête, y compris la possibilité pour l'étudiant de s'expliquer à cet égard (le cas échéant) et d'informer la personne responsable de l'enquête d'éventuelles circonstances atténuantes.

Les éventuelles sanctions seront arrêtées d'après les dispositions de la Procédure de l'École d'art d'Ottawa en matière de plaintes, ainsi que de la Politique de l'École d'art d'Ottawa en matière d'expulsion.

Le Code de conduite des étudiants de l'École d'art d'Ottawa, la Procédure de l'École

d'art d'Ottawa en matière de plaintes, ainsi que la Politique de l'École d'art d'Ottawa en matière d'expulsion figurent en ligne à l'adresse :ARTOTTAWA.CA

APPEL – Tout étudiant qui s'est vu imposer une sanction pour avoir manifesté un comportement contraire à la présente politique peut en appeler de la décision en vertu de la Procédure de l'École d'art d'Ottawa en matière de plaintes. Cadre responsable : directeur général de l'ÉAO.

#### ANNEXE AU CODE DE CONDUITE DES ÉTUDIANTS

Les comportements suivants (sans s'y limiter) sont jugés contraires au Code de conduite des étudiants de l'ÉAO :

- a) agresser ou menacer d'agresser une personne sur l'un des sites de l'ÉAO ou dans le cadre d'une activité commanditée par l'ÉAO;
- b) fournir des renseignements faux ou trompeurs à l'intention d'un représentant de l'ÉAO, ou refuser de produire les pièces d'identité à titre d'étudiant à l'intention du représentant de l'ÉAO qui en fait la demande;
- c) pénétrer à l'intérieur des installations de l'ÉAO après la fermeture des lieux ou si l'accès est interdit, ou demeurer à l'intérieur des installations de l'ÉAO après la fermeture sans en avoir dûment reçu l'autorisation de la part d'un représentant de l'ÉAO;
- d) menacer ou mettre en péril la sécurité, la santé ou la vie de toute personne se trouvant sur l'un des sites de l'ÉAO ou d'une activité commanditée par l'ÉAO;
- e) recourir à l'intimidation ou adopter un comportement intimidant à l'endroit de l'un ou l'autre des membres de la communauté de l'ÉAO (y compris les autres étudiants ainsi que les employés de l'ÉAO);
- f) causer des dommages (ou menacer de le faire) à des biens qui n'appartiennent pas à l'étudiant;
- g) utiliser toute forme d'expression qui soit raisonnablement considérée comme offensante à l'égard d'autres membres de la communauté de l'ÉAO, qu'il s'agisse d'écrits, d'images, de graphismes, de paroles, de gestes dangereux ou d'autres comportements;
- h) posséder, utiliser, fabriquer, produire ou distribuer des armes ou des substances illicites (y compris, mais sans s'y limiter, de l'alcool ou des drogues) sur l'un ou l'autre des sites de l'ÉAO ou d'une activité commanditée par l'ÉAO, sauf si la loi le permet expressément;
- i) avoir en sa possession ou consommer des boissons alcoolisées sur le site de l'ÉAO, sauf si la loi le permet expressément;

- j) ignorer les règles et règlements concernant l'utilisation des immeubles du campus ainsi que les autres installations et services appartenant à l'ÉAO ou gérés par celle-ci (sciemment ou s'il y a tout lieu de croire qu'un tel comportement ou usage est interdit);
- k) manipuler indûment, endommager ou faire mauvais emploi de l'équipement de prévention des incendies sur l'un ou l'autre des sites de l'ÉAO;
- l) utiliser ou avoir en sa possession une carte d'accès de l'ÉAO, quelle qu'elle soit, sans en avoir dûment obtenu l'autorisation, ou encore partager une telle carte d'accès avec une autre personne;
- m) procéder à toute séance d'initiation ou d'intégration des nouveaux au groupe;
- n) participer activement ou à titre de complice à un vol, à la possession non autorisée ou à la vente de biens n'appartenant pas à l'étudiant;
- o) adopter un comportement contrevenant au Code criminel du Canada ou à toute autre législation fédérale, provinciale ou municipale, et ce, sur l'un ou l'autre des sites de l'ÉAO ou dans le cadre d'une activité commanditée par l'ÉAO;
- p) faire du vandalisme, manifester un comportement perturbateur ou menaçant, se battre, se présenter en état d'ébriété ou consommer de l'alcool dans les lieux où l'ÉAO l'interdit, consommer des drogues illicites, voler des biens, infliger une blessure ou traquer quelqu'un;
- q) fumer dans les aires non désignées à cet effet au sein de l'ÉAO;
- r) adopter tout comportement ou toute conduite qui soit raisonnablement jugée inappropriée ou offensante pour la communauté de l'ÉAO;
- s) employer un dispositif d'enregistrement en salle de classe ou sur l'un ou l'autre des sites de l'ÉAO, sans avoir obtenu la permission de l'ÉAO et/ou des personnes visées.

#### POLITIQUE DE L'ÉCOLE D'ART D'OTTAWA EN MATIÈRE D'EXPULSION

L'École d'art d'Ottawa (ÉAO) s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour permettre aux étudiants de terminer avec succès leur programme d'études. Pour ce faire, l'École d'art d'Ottawa respecte un cadre global selon lequel tous les étudiants ont droit à un traitement juste et équitable. L'étudiant qui fait entrave à l'atteinte des objectifs scolaires et éthiques de l'École d'art d'Ottawa (à son propre détriment ou au détriment des autres étudiants) s'expose à des sanctions pouvant mener à l'expulsion.

En règle générale, l'École d'art d'Ottawa tentera de résoudre toute situation sans recourir à l'expulsion. Cette mesure ultime et définitive pourrait être précédée d'un avis

verbal, d'avis par écrit ou d'une suspension. Si l'École d'art d'Ottawa juge que l'intégrité, la sécurité ou le bien-être de l'établissement, des étudiants, du personnel, des clients, des visiteurs ou d'autres invités sont menacés, l'ÉAO est en droit de procéder à l'expulsion à son entière discrétion, à quelque stade du processus.

Pour appuyer la présente politique, l'ÉAO s'assurera que tous les étudiants, dans le cadre du processus d'entrevues personnelles, reçoivent et soient informés du code de conduite, de la politique d'études et de la politique sur la présence en classe, lesquels figurent dans le guide de l'étudiant.

Les motifs valables justifiant l'expulsion d'un étudiant sont exposés ci-dessous :

1. Malhonnêteté intellectuelle – À la discrétion de l'ÉAO, l'étudiant pourra faire l'objet d'une expulsion pour motif de malhonnêteté intellectuelle. On entend par malhonnêteté intellectuelle toute parole, mesure ou acte (sur une base individuelle ou collective) visant directement ou indirectement à procurer un intérêt ou un avantage déloyal à soi-même ou à d'autres étudiants, notamment :

- a. la tricherie;
- b. le plagiat;
- c. la collaboration induite;
- d. la falsification de dossier;
- e. la corruption;
- f. le mensonge;
- g. la déformation des faits.

2. Droits impayés – Tout solde impayé dans les délais prévus par l'ÉAO sera considéré comme un motif raisonnable justifiant une expulsion, et ce, après la production d'un avis par écrit.

3. Code de conduite – Le code de conduite publié par l'ÉAO s'applique à tous les étudiants. Même si l'infraction n'est pas de nature à causer des dommages physiques aux personnes ou aux biens qui se trouvent sur l'un ou l'autre des sites de l'établissement, l'ÉAO se réserve le droit d'expulser tout étudiant qui, ayant été suspendu pour non-conformité, aura subséquemment contrevenu à l'une ou l'autre des dispositions du code de conduite de l'ÉAO. L'étudiant qui se présente en état d'ébriété ou d'intoxication aux stupéfiants, ou encore qui se trouve en possession d'une arme quelconque est passible d'une expulsion immédiate.

4. Omissions ou erreurs importantes dans les documents d'admission – L'École d'art d'Ottawa s'assure que les étudiants admis répondent adéquatement aux exigences d'admission des programmes. L'étudiant qui fait de fausses représentations dans sa demande d'admission est passible d'une expulsion immédiate.

5. Échec scolaire – L'étudiant qui ne remplit pas les exigences scolaires requises relativement à son programme peut se voir refuser le droit de poursuivre ses études. L'École d'art d'Ottawa se réserve le droit, à son entière discrétion, de proposer d'autres options à l'étudiant, lesquelles sont définies dans les politiques d'études du programme en question.

6. Présence en classe – L'étudiant qui ne respecte pas les dispositions relatives à la présence en classe conformément à la politique de l'établissement est passible

d'expulsion.

7. Harcèlement ou discrimination – L'École d'art d'Ottawa ne sanctionne aucun comportement de harcèlement ou de discrimination à l'endroit de quelque étudiant, membre du personnel, client ou visiteur sur l'un ou l'autre des sites de l'établissement. L'étudiant qui participe à quelque activité de harcèlement ou de discrimination fondée sur la race, le sexe ou l'orientation sexuelle est passible d'une suspension immédiate selon la gravité du geste et en fonction de l'enquête subséquente.

Tout étudiant qui, au terme d'une enquête, est réputé avoir participé à quelque activité de harcèlement ou de discrimination sera passible d'expulsion à l'entière discrétion de l'École, selon la gravité du geste en question.

On entend par harcèlement racial le fait d'incommoder, de menacer ou de traiter injustement toute personne en raison de sa race, de la couleur de sa peau, de son ascendance, de son lieu de naissance, de ses croyances religieuses, de son ethnicité, de sa citoyenneté ou de sa langue.

On entend par harcèlement sexuel le fait d'incommoder toute personne par des paroles ou des gestes non sollicités ou importuns de nature sexuelle ou liés à l'appartenance sexuelle, y compris des attouchements inappropriés, des blagues offensantes au sujet des hommes ou des femmes, des avances ou des demandes de nature sexuelle, des regards insistants ou des commentaires importuns au sujet du corps d'une personne, l'étalage d'images sexuellement offensantes, ou la violence verbale fondée sur le genre.

On entend par harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle le fait d'adopter une approche injuste envers une personne se disant gaie, lesbienne, hétérosexuelle, bisexuelle, ou vivant au sein d'un couple homosexuel. Cette définition inclut tout commentaire ou geste blessant qui soit reconnu comme importun (ou devrait l'être) à l'endroit de quiconque, de même que toute blague ou commentaire homophobe au sujet de son orientation sexuelle ou de son choix de vivre au sein d'un couple homosexuel, ou encore l'étalage de symboles, de caricatures, de dessins ou de graffitis irrespectueux.

L'École d'art d'Ottawa s'en remet au Code des droits de la personne de l'Ontario pour fonder ses décisions en matière de harcèlement ou de discrimination. Les étudiants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements à cet égard pourront consulter le code publié sur le site Web du gouvernement provincial, à l'adresse : <http://www.ohrc.on.ca/fr/le-code-des-droits-de-la-personne-de-l'ontario>.

8. Usage abusif des biens de l'École – Les biens appartenant à l'ÉAO sont destinés à la prestation des services offerts par l'ÉAO. Tout dommage, usage abusif, vol ou autre utilisation interdite des biens par l'étudiant fera l'objet d'une demande de restitution et pourrait être sanctionné par une expulsion.

9. Imprudence à l'égard du personnel ou des étudiants – L'École d'art d'Ottawa s'engage à assurer la sécurité de tous les membres du personnel, des étudiants, des clients et des visiteurs de l'établissement. L'étudiant qui met en péril sa propre sécurité ou celle des autres, par ses actions ou par négligence, est passible d'expulsion.



Selon la gravité et la nature de la situation, l'ÉAO pourrait, à son entière discrétion, prendre des mesures intermédiaires, notamment :

- a. un avis verbal;    b. un avis par écrit;
- c. une suspension;    d. une expulsion.

#### AVIS

L'étudiant faisant face à une expulsion, pour quelque raison que ce soit, en sera avisé par écrit, c'est-à-dire par un avis remis en mains propres ou par courrier recommandé avec accusé de réception. L'École d'art d'Ottawa n'est aucunement responsable de tout défaut de livraison par courrier recommandé si l'étudiant n'a pas fourni d'adresse valide quant à son lieu actuel de résidence.

L'avis en question précisera les motifs de l'expulsion ainsi que la date d'entrée en vigueur. Tout étudiant menacé d'expulsion qui choisit d'en contester les motifs et d'en appeler est tenu de signifier son intention par écrit dans un délai d'une semaine suivant l'avis, et ce, en se conformant à la Procédure de l'ÉAO en matière de plaintes qui lui a été remise, et en fournissant des preuves suffisantes pour étayer sa plainte.

Si l'expulsion est reconduite au terme de la procédure d'appel et de plaintes de l'établissement, l'étudiant visé a la possibilité d'en appeler auprès d'une instance supérieure par l'intermédiaire du processus de plaintes du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, pourvu qu'il soit inscrit à un programme reconnu en vertu de la Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel.

Si la procédure d'appel est accueillie favorablement au terme du processus d'appel interne ou du processus d'appel du Ministère, l'ÉAO veillera à ce que l'étudiant qui réintègre son programme reçoive les heures de formation perdues depuis la date d'expulsion précisée sur l'avis transmis par écrit.

#### DROITS DE SCOLARITÉ

Le règlement du solde des droits de scolarité à percevoir auprès d'un étudiant faisant l'objet d'une expulsion sera finalisé conformément aux dispositions de la Politique de l'ÉAO sur le remboursement des droits de scolarité, et la date d'entrée en vigueur de ladite expulsion sera considérée comme la dernière journée d'étude au sein du programme.

#### RESTITUTION DES BIENS

Il incombe à l'étudiant faisant l'objet d'une expulsion de restituer tous les biens appartenant à l'ÉAO qu'il aurait en sa possession, et ce, dans un délai de 10 jours suivant l'expulsion. L'étudiant sera tenu financièrement responsable à l'égard de tout bien qui n'est pas retourné en bon état ou conformément aux modalités du contrat étudiant.



PAM BIXEL - 2022







GÜNSU HAYRIYE OZAN- 2022



SIOBHAN ARNOTT- 2022

LOUIS/DEBONCOEUR



ANNEBELL-2022

# PROGRAMMES D'ÉTUDES – DI- PLÔME EN BEAUX-ARTS ET CERTI- FICAT DE PORTFOLIO

## APERÇU DES PROGRAMMES

### Études de première année

Semestre d'automne	Hrs.	Semestre d'hiver	Hrs.
100 Préparatoire d'arts visuels I*	39	101 Visual Foundations II*	39
110 Préparatoire de dessin I*	39	111 Foundation Drawing II*	39
130 Intro à la peinture en studio I*	39	131 Intro Studio Painting II*	39
Majeure de spécialisation I	39	Majeure de spécialisation II	39
Mineure de spécialisation I	39	Mineure de spécialisation II	39
Heures totales	195	Heures totales	195
Atelier indépendant	198	Atelier indépendant	198
Heures totales	393	Heures totales	393
Nombre total de crédits par semestre = 15		Nombre total de crédits par semestre = 15	

\* = Cours obligatoires

### Études de deuxième année

Semestre d'automne	Hrs.	Semestre d'hiver	Hrs.
200 Intermédiaire de dessin I*	39	201 Intermédiaire de dessin II*	39
210 Introduction à l'histoire de l'art I*	39	211 Introduction à l'histoire de l'art II*	39
220 Histoire de l'art contemporain*	39	221 Histoire de l'art canadien*	39
Majeure de spécialisation I	39	Majeure de spécialisation II	39
Mineure de spécialisation I	39	Mineure de spécialisation II	39
Heures totales	195	Heures totales	195
Atelier indépendant	198	Atelier indépendant	198
Heures totales	393	Heures totales	393

Nombre total de crédits par semestre = 15		Nombre total de crédits par semestre = 15	
---	--	---	--

\* = Cours obligatoires

#### Études de troisième année

Semestre d'automne	Hrs.	Semestre d'hiver	Hrs.
350 Méthodologies de recherche en dessin*	39	351 Procédés intégrés*	39
360 Études médiatiques I*	39	361 Études médiatiques II*	39
370 Études supérieures en studio I*	39	371 Études supérieures en studio II*	39
375 Apprentissage I*	24	376 Apprentissage II*	24
380 Art et critique*	39	381 Le commerce de l'art*	39
		385 Séance de tutorat en vue de la remise des diplômes*	12
Heures totales	180	Heures totales	192
Atelier indépendant	198	Atelier indépendant	198
Heures totales	378	Heures totales	390
Nombre total de crédits par semestre = 15		Nombre total d'heures du programme	2340
Nombre total de crédits du programme = 90		Nombre total de crédits par semestre = 15	

\* = Cours obligatoires

#### DESCRIPTION DES CHEMINEMENTS DE PREMIÈRE ANNÉE – SPÉCIALISATION STUDIO (MAJEURE ET MINEURE)

##### ÉTUDES DE PREMIÈRE ANNÉE – MAJEURE DE SPÉCIALISATION (TOTAL DE 6 CRÉDITS)

Les étudiants sont tenus de choisir une technique de spécialisation pour la majeure. Ils peuvent s'orienter vers deux domaines parmi la gravure d'art, la sculpture, la photographie ou les arts céramiques. Ils auront l'occasion de travailler en studio pendant deux trimestres complets afin de parfaire la technique choisie pour la majeure.

##### ÉTUDES DE PREMIÈRE ANNÉE – MINEURE DE SPÉCIALISATION (TOTAL DE 6 CRÉDITS)

Les étudiants choisissent également une technique de spécialisation pour la mineure. Ils peuvent s'orienter vers deux domaines parmi la gravure d'art, la sculpture, la photographie ou les arts céramiques. Ils auront l'occasion de travailler en studio pendant deux trimestres complets afin de parfaire la technique choisie pour la mineure.

## ÉTUDES DE DEUXIÈME ANNÉE – MAJEURE DE SPÉCIALISATION (TOTAL DE 6 CRÉDITS)

Les étudiants sont tenus de choisir une technique de spécialisation pour les études avancées dans le cadre de la majeure. Ils peuvent s'orienter vers deux domaines parmi la théorie des couleurs, la peinture, la gravure d'art, la sculpture, la photographie ou les arts céramiques. Ils auront l'occasion de travailler en studio pendant deux trimestres complets afin de se spécialiser dans la technique choisie pour la majeure.

## ÉTUDES DE DEUXIÈME ANNÉE – MINEURE DE SPÉCIALISATION (TOTAL DE 6 CRÉDITS)

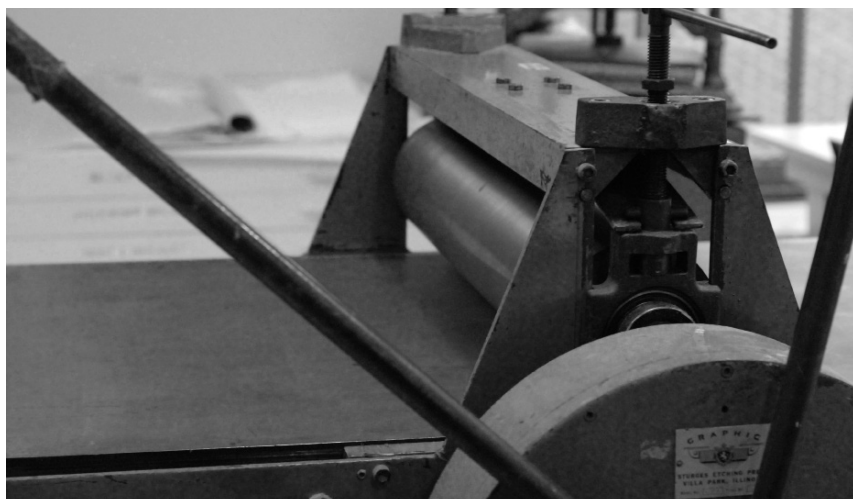
Les étudiants choisissent également une technique de spécialisation pour les études avancées dans le cadre de la mineure. Ils peuvent s'orienter vers deux domaines parmi la théorie des couleurs, la peinture, la gravure d'art, la sculpture, la photographie ou les arts céramiques. Ils auront l'occasion de travailler en studio pendant deux trimestres complets afin de parfaire la technique choisie pour la mineure.

## FORMATION STUDIO INITIALE OBLIGATOIRE

Les étudiants inscrits aux programmes menant au diplôme en beaux-arts et au certificat de portfolio sont invités à sélectionner certains cours de première année. Ces cours sont scindés en deux volets, soit la partie I qui se donne au trimestre d'automne, et la partie II qui est offerte au trimestre d'hiver.

Tous les étudiants sont tenus de suivre les cours de la formation studio initiale (série 100). Ils suivront donc les trois cours obligatoires, auxquels s'ajouteront deux disciplines de spécialisation studio de leur choix, ce qui complète les majeures de spécialisation I et II, ainsi que les mineures de spécialisation I et II.

L'année préparatoire du diplôme en beaux-arts (90 crédits) ainsi que l'année de formation du certificat de portfolio (30 crédits) se chevauchent.





# PROGRAMMES D'ÉTUDES

## FORMATION STUDIO INITIALE OBLIGATOIRE

Les étudiants inscrits aux programmes menant au diplôme en beaux-arts et au certificat de portfolio sont invités à sélectionner certains cours de première année. Ces cours sont scindés en deux volets, soit la partie I qui se donne au trimestre d'automne, et la partie II qui est offerte au trimestre d'hiver.

Tous les étudiants sont tenus de suivre les cours de la formation studio initiale (série 100). Ils suivront donc les trois cours obligatoires, auxquels s'ajouteront deux disciplines de spécialisation studio de leur choix, ce qui complète les majeures de spécialisation I et II, ainsi que les mineures de spécialisation I et II.

L'ANNÉE PRÉPARATOIRE DU DIPLOME EN BEAUX-ARTS (90 CRÉDITS)  
AINSI QUE L'ANNÉE DE FORMATION DU CERTIFICAT DE PORTFOLIO (30 CRÉDITS) SE CHEVAUCHENT.

## ÉTUDES DE PREMIÈRE ANNÉE

### COURS OBLIGATOIRES DE PREMIÈRE ANNÉE :

#### 100 COURS PRÉPARATOIRE D'ARTS VISUELS I (3 CRÉDITS)

Ce cours préparatoire initie l'élève aux aspects de base de la structure visuelle en deux et trois dimensions. Exploration des concepts spatiaux, des matériaux et des nombreuses démarches de l'ordre visuel au moyen de la résolution de problèmes, d'exposés et de critiques. Aux travaux s'ajoutent des visites de galeries, des films, etc.

#### 101 COURS PRÉPARATOIRE D'ARTS VISUELS II (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit l'étude des structures bidimensionnelles et tridimensionnelles entreprise dans le Cours préparatoire d'arts visuels I. Préalable : Cours préparatoire d'arts visuels I.

#### 110 COURS PRÉPARATOIRE DE DESSIN I (3 CRÉDITS)

Ce cours met l'accent sur les habiletés de base du dessin figuratif d'après observation. Plusieurs techniques sont utilisées pour explorer la perspective, la représentation de la lumière et du volume, le contour, les proportions, la relation figure-fond.

#### 111 COURS PRÉPARATOIRE DE DESSIN II (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit l'étude des habiletés de base du dessin figuratif en mettant l'accent tout particulièrement sur la structure interne d'une oeuvre d'art. Préalable : Cours préparatoire de dessin I.

### 130 COURS D'INTRODUCTION À LA PEINTURE EN STUDIO I (3 CRÉDITS)

Ce cours initie l'élève aux techniques variées et aux préoccupations esthétiques de la peinture figurative. Plusieurs démarches de l'organisation picturale d'après observation sont explorées en studio au moyen de travaux spécifiques à l'huile et aux techniques à base d'eau sur des supports de peinture variés. Parmi les sujets à l'étude, il y a la nature morte, les intérieurs, le paysage et la figure humaine. Diapositives, discussions, visites de musées et de galeries complètent le travail en studio.

### 131 COURS D'INTRODUCTION À LA PEINTURE EN STUDIO II (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit l'étude des techniques et des préoccupations esthétiques de la peinture figurative commencée dans le cours de peinture I. Préalable : Introduction à la peinture I.

### DESCRIPTION DES CHEMINEMENTS DE PREMIÈRE ANNÉE – SPÉCIALISATION STUDIO (MAJEURE ET MINEURE)

Au total, la première année prévoit l'étude de quatre disciplines de spécialisation studio. Les étudiants sont tenus de choisir deux volets parmi les options suivantes, qui forment les majeures de spécialisation I et II, ainsi que les mineures de spécialisation I et II.

### ÉTUDES DE PREMIÈRE ANNÉE – MAJEURE DE SPÉCIALISATION (TOTAL DE 6 CRÉDITS)

Les étudiants sont tenus de choisir une technique de spécialisation pour la majeure. Ils peuvent s'orienter vers deux domaines parmi la gravure d'art, la sculpture, la photographie ou les arts céramiques. Ils auront l'occasion de travailler en studio pendant deux trimestres complets afin de parfaire la technique choisie pour la majeure.

### ÉTUDES DE PREMIÈRE ANNÉE – MINEURE DE SPÉCIALISATION (TOTAL DE 6 CRÉDITS)

Les étudiants choisissent également une technique de spécialisation pour la mineure. Ils peuvent s'orienter vers deux domaines parmi la gravure d'art, la sculpture, la photographie ou les arts céramiques. Ils auront l'occasion de travailler en studio pendant deux trimestres complets afin de parfaire la technique choisie pour la mineure.

### 140 COURS D'INTRODUCTION À LA SCULPTURE EN STUDIO I (3 CRÉDITS)

Dans ce cours, les étudiants s'initient à l'utilisation adéquate des outils de base et des techniques pour travailler une oeuvre en trois dimensions. Pour réaliser ses projets, l'élève utilise une table de sciage, une scie à ruban, une scie sauteuse et les autres procédés de fabrication disponibles. Les travaux de cours développent une plus grande conscience des relations sculpturales dynamiques potentielles en prenant en considération la forme, le volume, le poids et la masse. On prête une attention particulière à la relation entre procédé et forme, de même qu'aux questions de représentation en sculpture.

### 141 COURS D'INTRODUCTION À LA SCULPTURE EN STUDIO II (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit le développement des idées et techniques sculpturales entrepris dans le cours Sculpture I et initie l'élève aux procédés d'addition et de soustraction en peinture. On prête une attention particulière à la relation entre procédé et image dans

un contexte contemporain. Aux travaux détaillés s'ajoutent des exposés, démonstrations, films et visites de galeries. Préalable : Introduction à la sculpture I.

#### 150 GRAVURE EN STUDIO – EN RELIEF (3 CRÉDITS)

Ce cours initie l'élève aux techniques de base de la gravure en relief et aux matériaux qui conviennent à la linogravure, à la gravure sur bois de fil et au monotype. Au moyen de cette technique graphique, on prêter une attention particulière au développement d'œuvres d'expression personnelles et structurelles. On présente une introduction à l'histoire de la gravure en relief et à son importance dans les pratiques contemporaines actuelles. Aux travaux en studio s'ajoutent des démonstrations, des visites de galeries et des critiques.

#### 151 GRAVURE EN STUDIO – EN CREUX (3 CRÉDITS)

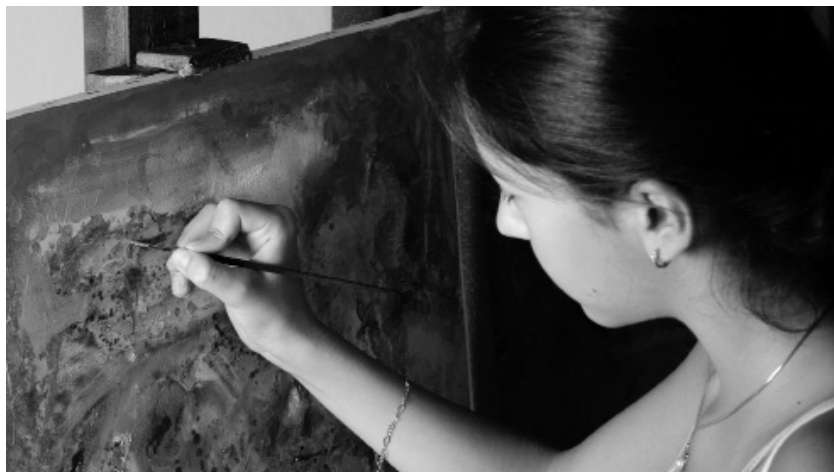
Ce cours initie l'élève aux techniques de base de l'impression en creux et aux matériaux qui conviennent à la pointe sèche, au monotype et à l'eau-forte. On prêter une attention particulière au développement d'œuvres d'expression personnelles et structurelles au moyen de ces techniques. On présente une introduction à l'histoire de l'impression en creux et à son importance dans les pratiques contemporaines actuelles. Aux travaux en studio s'ajoutent des démonstrations, des visites de galeries et des critiques.

#### 160 INTRODUCTION À LA PHOTOGRAPHIE EN STUDIO I (3 CRÉDITS)

Ce cours propose une étude approfondie et une exploration pratique de la photographie en tant que procédé de fabrication d'images. Ce cours offre une introduction à la photographie numérique par la prise d'images, par leur manipulation et leur présentation. Les étudiants doivent avoir accès à une caméra numérique avec lentilles interchangeables. Présentations de diapositives, visites de galeries, présentations des élèves, discussions techniques et conseils s'ajoutent aux travaux en studio et aux devoirs.

#### 161 INTRODUCTION À LA PHOTOGRAPHIE EN STUDIO II (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit le développement des idées techniques et esthétiques associées à la photographie et explorées dans le cours Photographie I. Présentation des techniques de base du travail avec appareil photo et du travail en chambre noire. On met aussi l'accent



sur les techniques de développement et l'impression en noir et blanc.

Prérequis : Photographie I.

### 170 INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE EN STUDIO I (3 CRÉDITS)

Ce cours initie les élèves aux concepts de base de la création d'objets tridimensionnels en argile. On met l'accent sur les propriétés de base de l'argile et sur les techniques de la poterie tournée à la main. Les élèves explorent aussi le maniement du tour, et les techniques de base d'émaillage et de cuisson au four. Les travaux de cours comprennent des références aux exemples contemporains et historiques.

### 171 INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE EN STUDIO II (3 CRÉDITS)

Dans ce cours, les étudiants explorent plus à fond les techniques fondamentales et les concepts développés dans le cours Céramique I. On prête une attention particulière à la relation entre les matériaux, les procédés, la forme et la fonction dans un contexte contemporain. Aux travaux détaillés s'ajoutent des exposés, démonstrations et visites de galeries. Préalable :

Introduction à la Céramique 1.

LA PREMIÈRE ANNÉE COMPLÉTÉE COMPTE POUR 30 CRÉDITS

## ÉTUDES DE DEUXIÈME ANNÉE

COURS OBLIGATOIRES DE DEUXIÈME ANNÉE :

### 200 COURS INTERMÉDIAIRE DE DESSIN I (3 CRÉDITS)

Traite principalement du dessin d'après modèles habillés et nus. On prend en considération les questions d'anatomie, de proportions et de grand format. Plusieurs techniques sont explorées. Préalables : Cours préparatoires de dessin I et II.

### 201 COURS INTERMÉDIAIRE DE DESSIN II (3 CRÉDITS)

Pour ce cours, l'élève doit avoir acquis des habiletés convenables en dessin figuratif. Au moyen d'une variété de techniques, les élèves explorent le dessin technique basée sur l'observation. La deuxième partie du terme initiera les élèves à la recherche à différents niveaux d'expression dans le travail graphique : visuel, matériel et conceptuel. On met l'accent particulièrement sur l'improvisation, les grands formats et une exploration des matériaux inhabituels. On considère aussi le dessin comme outil de visualisation d'une idée. Préalables :

Cours préparatoires de dessin I et II, et Cours intermédiaire de dessin I.

### 210 INTRODUCTION À L'HISTOIRE DE L'ART I (3 CRÉDITS)

Ce cours retrace l'histoire de l'art de l'Antiquité au Moyen Âge en se penchant sur une analyse de l'art visuel.

### 211 INTRODUCTION À L'HISTOIRE DE L'ART II (3 CRÉDITS)

Une suite du cours Introduction à l'histoire de l'art I, ce cours se penche sur l'histoire de

l'art de la Renaissance au 20e siècle en prêtant une attention particulière à l'analyse de l'art visuel. Préalable : Introduction à l'histoire de l'art I.

#### 220 HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN (3 CRÉDITS)

Ce cours considère les démarches importantes de l'art depuis 1865 et comprend des discussions sur les théories pertinentes associées aux principaux mouvements artistiques. Préalables : Introduction à l'histoire de l'art I et II.

#### 221 HISTOIRE DE L'ART CANADIEN (3 CRÉDITS)

Ce cours présente aux étudiants une introduction détaillée de l'art au Canada, du 17e siècle à nos jours. Préalables : Introduction à l'histoire de l'art I et II.

#### DESCRIPTION DES CHEMINEMENTS DE DEUXIÈME ANNÉE – SPÉCIALISATION STUDIO (MAJEURE ET MINEURE)

Au total, la deuxième année prévoit l'étude de quatre disciplines de spécialisation studio. Les étudiants sont tenus de choisir deux volets parmi les options intermédiaires suivantes, qui forment les majeures de spécialisation I et II, ainsi que les mineures de spécialisation I et II.

#### ÉTUDES DE DEUXIÈME ANNÉE – MAJEURE DE SPÉCIALISATION (TOTAL DE 6 CRÉDITS)

Les étudiants sont tenus de choisir une technique de spécialisation pour les études avancées dans le cadre de la majeure. Ils peuvent s'orienter vers deux domaines parmi la théorie des couleurs, la peinture, la gravure d'art, la sculpture, la photographie ou les arts céramiques. Ils auront l'occasion de travailler en studio pendant deux trimestres complets afin de se spécialiser dans la technique choisie pour la majeure.

#### Études de deuxième année – mineure de spécialisation (total de 6 crédits)

Les étudiants choisissent également une technique de spécialisation pour les études avancées dans le cadre de la mineure. Ils peuvent s'orienter vers deux domaines parmi la théorie des couleurs, la peinture, la gravure d'art, la sculpture, la photographie ou les arts céramiques. Ils auront l'occasion de travailler en studio pendant deux trimestres complets afin de parfaire la technique choisie pour la mineure.

#### 215 THÉORIE DE LA COULEUR I (3 CRÉDITS)

Ce cours propose aux étudiants une étude approfondie et une exploration pratique de l'utilisation efficace de la couleur en art, en design et dans l'environnement, de même que des nombreuses théories et démarches liées à l'utilisation créatrice de la couleur. Le travail en studio et les devoirs mettent l'accent sur le mélange des couleurs au moyen des pigments et de la lumière. Les cours seront enrichis d'une revue de l'utilisation efficace et distincte de la couleur par des artistes et concepteurs.

#### 216 THÉORIE DE LA COULEUR II (3 CRÉDITS)

Ce cours permet aux élèves de poursuivre l'étude et la pratique de l'utilisation de la couleur dans la création d'oeuvres.

#### 230 COURS INTERMÉDIAIRE DE PEINTURE I (3 CRÉDITS)

Ce cours fournit aux étudiants une réflexion encore plus approfondie sur les règles qui s'appliquent en peinture figurative ainsi qu'une investigation étendue sur les modes variés de peinture abstraite et non objective. On prête une attention particulière aux

matériaux et techniques liés à ces démarches. Lecture, discussions et fréquentation de galeries et de musées s'ajoutent aux travaux en studio. Préalables : Introduction à la peinture I et II.

#### 231 COURS INTERMÉDIAIRE DE PEINTURE II (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit l'étude des questions techniques et esthétiques de la peinture figurative entreprise dans le Cours intermédiaire de peinture I. Préalable : Cours intermédiaire de peinture I.

#### 240 COURS INTERMÉDIAIRE DE SCULPTURE I (3 CRÉDITS)

Ce cours explore plus à fond les questions esthétiques et techniques abordées dans les cours de Sculpture I et II. On prête une plus grande attention au développement de la sensibilité individuelle en sculpture et à une plus grande rigueur dans la compréhension des formes sculpturales abstraites et non-objectives. Aux travaux du cours s'ajoutent des exposés, des discussions, des démonstrations, des visites de galeries, etc. Préalables : Introduction à la sculpture I et II.

#### 241 COURS INTERMÉDIAIRE DE SCULPTURE II (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit l'étude des questions techniques et esthétiques entreprise dans le Cours intermédiaire de sculpture I. Prérequis : Cours intermédiaire de Sculpture I, avec un accent sur les projets en trois dimensions individuelles.

#### 250 COURS INTERMÉDIAIRE DE GRAVURE I (3 CRÉDITS)

Ce cours explore plus avant les questions esthétiques et techniques abordées dans les cours de Gravure I et II, et soulève de nouvelles préoccupations. Dans les travaux, on prête une plus grande attention au développement de la sensibilité individuelle et à la relation entre procédé et image. Aux projets de cours s'ajoutent des exposés, des discussions, des démonstrations et des visites de galeries. Préalables : Gravure I et II.

#### 251 COURS INTERMÉDIAIRE DE GRAVURE II (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit l'exploration des questions techniques et esthétiques entreprise dans le Cours intermédiaire de gravure I. La gravure peut produire des œuvres uniques, des installations ou mêler plusieurs techniques. Aux travaux en studio s'ajoutent des démonstrations, des visites de galeries et des critiques. Préalable : Cours intermédiaire de gravure I.

#### 260 COURS INTERMÉDIAIRE DE PHOTOGRAPHIE I (3 CRÉDITS)

Pour ce cours, l'élève doit avoir maîtrisé des habiletés de base convenables pour pouvoir travailler en chambre noire et manipuler un appareil photo et, de ce fait, utiliser la photographie comme un procédé de fabrication d'images et un moyen d'expression artistique. Les élèves travaillent les thèmes de leur choix. Au travail en studio et aux devoirs s'ajoutent des lectures, des présentations des élèves, des visites de galeries, des discussions techniques et des conseils. Préalables : Photographie I et II.

#### 261 COURS INTERMÉDIAIRE DE PHOTOGRAPHIE II (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit l'étude entreprise dans le Cours intermédiaire de photographie I. Ce cours est offert à l'étape scolaire du printemps. Préalable : Cours intermédiaire de photographie I.

### 270 COURS INTERMÉDIAIRE DE CÉRAMIQUE (3 CRÉDITS)

Ce cours poursuit l'exploration des questions esthétiques et techniques entreprise dans les cours Céramique I et II. Les élèves seront encouragés à développer une sensibilité individuelle plus rigoureuse par rapport aux concepts de forme et de fonction. Aux travaux détaillés s'ajoutent des exposés, des démonstrations, des visites de galeries, etc. Ce cours est offert à l'étape scolaire du printemps. Préalables : Céramique I et II.

### 271 COURS INTERMÉDIAIRE DE CÉRAMIQUE II (3 CRÉDITS)

Les objectifs de ce cours sont d'acquérir des compétences dans la manipulation de formes tridimensionnelles; d'explorer les matériaux afin de développer un vocabulaire propre au travail en trois dimensions; d'expérimenter la finition de surface en utilisant différentes techniques; de réfléchir de manière critique par rapport à la céramique et aux autres formes d'art; de créer un environnement d'apprentissage critique positif et de mettre en pratique des habitudes de travail en studio sûres, efficaces et efficaces.

LA DEUXIÈME ANNÉE COMPLÉTÉE COMPTE POUR 30 CRÉDITS

## ÉTUDES DE TROISIÈME ANNÉE

COURS DE TROISIÈME ANNÉE OBLIGATOIRE :

Tous les cours de troisième année sont réservés habituellement aux élèves qui ont accumulé 60 crédits dans le programme de Diplôme en beaux-arts.

### 350 MÉTHODOLOGIES DE RECHERCHE EN DESSIN (3 CRÉDITS)

Ce cours est conçu pour aider les étudiants à développer des méthodes de recherche qui appuient leur pratique artistique. La première moitié du cours est dédiée aux fondements du dessin. Dans la deuxième partie, au moyen de la recherche, de la contextualisation, d'un développement indépendant des habiletés, de visites de studios, de la collecte de références et de l'autocritique, les élèves développeront leur savoir-faire et deviendront surtout plus autonomes. Puisque c'est le processus qui importe dans ce cours, la réalisation d'œuvres achevées n'est pas un objectif, mais l'élève devra obligatoirement avoir une pratique d'exploration continue et ininterrompue.

### 351 PROCÉDÉS INTÉGRÉS (3 CRÉDITS)

Ce cours offre aux étudiants une exploration indépendante par une intégration des différents processus de production artistique, incluant dessin, peinture, sculpture, sérigraphie, photo sérigraphie et processus non argentique (cyanotype et Van Dyck Brown). Ce cours est conçu à la manière d'un laboratoire d'expérimentation des techniques et des stratégies conduisant à une amélioration de l'expressivité.

### 360 ÉTUDES MÉDIATIQUES I (3 CRÉDITS)

Ce cours porte sur les nouvelles technologies et sur leur utilisation créative dans le processus de conception d'images. La première partie du cours reposera sur le rôle de la photographie dans l'art et la culture contemporains. Les élèves seront initiés aux possibilités techniques des nouvelles technologies dans le développement des compé-

tences visuelles nécessaires au travail personnel de chaque étudiant. Les étudiants doivent avoir accès à un appareil photo numérique et à un ordinateur portable.

### 361 ÉTUDES MÉDIATIQUES II (3 CRÉDITS)

Ce cours constitue la suite du cours Études médiatiques I en proposant une introduction à l'art développé autour du concept de temps et aux technologies utilisant les images en mouvement. Ce cours peut développer une approche interdisciplinaire à la pratique en studio. Les étudiants doivent avoir accès à un appareil photo numérique avec option vidéo ou un caméscope et un ordinateur portable.

Prérequis : Avoir complété Études médiatiques I.

### 370 ÉTUDES SUPÉRIEURES EN STUDIO I (3 CRÉDITS)

Même s'il s'agit d'un cours en studio, l'axe de la perception et de la technique s'agrandit pour inclure le développement de la conception et de la critique. Il donne la chance aux élèves de ce niveau de développer un ensemble d'œuvres cohérent sous les conseils d'un professeur. L'on donne un espace de studio aux élèves et l'on s'attend à ce qu'ils travaillent avec beaucoup de motivation dans un esprit d'indépendance et en témoignant d'une capacité d'analyse critique.

### 371 ÉTUDES SUPÉRIEURES EN STUDIO II (3 CRÉDITS)

Ce cours donne la chance aux élèves de ce niveau de développer un ensemble d'œuvres cohérent sous les conseils d'un professeur. Les élèves travaillent de façon indépendante mais rencontrent leur professeur un après-midi par semaine pour une session de critiques individuelles et collectives. On s'attend à ce que les élèves témoignent d'un haut degré de motivation personnelle et d'une capacité d'analyse critique. La participation à des activités complémentaires, comme par exemple la présence à des conférences d'artistes invités, est obligatoire. Préalable : Avoir complété Études supérieures en studio I.

### 375 APPRENTISSAGE I (3 CRÉDITS)

L'apprentissage est une méthode traditionnelle pour former une nouvelle génération d'habiles artisans et praticiens des métiers d'art. Ce cours fournit à l'élève une occasion d'acquérir une expérience de travail pratique dans l'atelier d'un artiste professionnel ou dans une institution culturelle. Les élèves doivent écrire un résumé de leur projet après avoir identifié le moyen artiste et l'objectif. Avec le responsable du programme de Diplôme, l'élève doit présenter une proposition par écrit à l'artiste ou l'institution de son choix. L'élève veille à ce que tous les documents requis soient dûment remplis et remis à la personne responsable du programme de Diplôme pour approbation avant l'inscription. Préalables : niveau d'études de troisième année et approbation préalable de la personne responsable du programme de Diplôme.

Un stage à la galerie de l'École d'art d'Ottawa est devenu une alternative à l'apprentissage I. L'écriture, la publicité, les relations avec les artistes et la conception Web sont quelques-unes des tâches et expériences de travail liées à cette fonction. L'approbation des personnes responsables du programme de Diplôme et de la coordonnatrice de la Galerie est requise.

On exige que l'étudiant expose les œuvres créées pendant son apprentissage de troisième année : c'en est le résultat visé et une façon pour l'élève de mieux connaître les exigences de la vie d'artiste professionnel. Le choix de la période et du lieu de l'exposition est déterminé par l'élève en collaboration avec son mentor (ou son professeur). À la galerie Lee Matasi (la galerie des étudiants de l'ÉAO), il y a des périodes de deux semaines réservées pour les étudiants de troisième année.



### 376 APPRENTISSAGE II (3 CRÉDITS)

Le deuxième apprentissage peut prendre deux formes : l'élève peut profiter de l'occasion pour développer un nouveau projet avec le même mentor (ou professeur) ou un différent; il peut aussi décider de poursuivre le projet entrepris dans Apprentissage I.

### 380 ART ET CRITIQUE (3 CRÉDITS)

Dans ce cours d'études supérieures, l'élève aborde une étude sur le rôle de l'artiste dans la société contemporaine. Les élèves s'initient à l'histoire et au développement de l'esthétique, de la culture et des théories de la pratique de l'art, principalement à partir du milieu du vingtième siècle. L'on traitera entre autres de questions de théorie et de pratique, d'art et de politique, et des influences féministes. Des exposés, des lectures, des discussions et des projections vidéo et de diapos complètent ce cours.

### 381 LE COMMERCE DE L'ART (3 CRÉDITS)

Ce cours propose à l'élève une introduction au commerce d'être un artiste et enquête sur plusieurs aspects de la question, y compris les méthodes et principes entourant la préparation de demandes de subventions, les impôts, les contrats d'exposition, etc. Le séminaire comprend des exposés, des discussions, des lectures et des travaux pratiques.

### 385 SÉANCE DE TUTORAT EN VUE DE LA REMISE DES DIPLÔMES

Cette séance de tutorat est obligatoire, ne comporte aucun crédit et est un pré requis pour l'obtention du diplôme. Les élèves devront faire preuve d'un haut niveau de compétences conceptuelles et organisationnelles et être aptes à travailler en équipe. Pour les aider à comprendre le processus de préparation d'un artiste à une exposition d'une galerie professionnelle, les étudiants doivent respecter un budget et un échéancier précis. Les étudiants sont accompagnés et conseillés tout au cours du processus de planification et de mise en place des différents aspects liés à l'exposition et à la cérémonie de remise des diplômes. Ce cours est structuré de façon à communiquer des informations précieuses sur les éléments pratiques de la mise en exposition d'œuvres d'une façon contemporaine tout en offrant l'expérience de la planification nécessaire à la réalisation d'une exposition professionnelle.

## LA TROISIÈME ANNÉE COMPLÉTÉE COMPTE POUR 30 CRÉDITS

### CHOIX DE COURS À OPTION DU PRINTEMPS

120 Matériaux et procédés (3 crédits)

150 Studio d'estampe – Le relief (3 crédits)

375 Apprentissage I (avec 60 crédits complétés) (3 crédits)

376 Apprentissage II (avec 60 crédits complétés) (3 crédits)

# LES PROFESSEURS

## CARLA WHITESIDE

Carla a obtenu un diplôme de design et d'art publicitaire du Collège Algonquin, un baccalauréat en beaux-arts de l'Université d'Ottawa et une maîtrise ès arts de l'Université Laval au Québec. Elle fait partie du corps professoral du Département d'arts visuels de l'Université d'Ottawa et a enseigné à l'Université Laval et à l'Université du Québec en Outaouais.

201 Intermediate Drawing II

## MARIA MOLDOVAN

Artiste d'origine roumaine, Maria Moldovan a obtenu son diplôme de baccalauréat du département de céramique de l'université des arts et du design de Cluj-Napoca en 2002. Mme Moldovan est aussi peintre et illustratrice de livres pour enfants. Elle est membre du syndicat des artistes visuels professionnels de Roumanie depuis 2003 et de l'association des illustrateurs de Roumanie depuis 2012. Elle est devenue membre de la Guilde des potiers d'Ottawa en 2015.

170/171 - Introduction à la céramique de studio I et II;

270/271 - Céramique intermédiaire I et II

## ERIN ROBERTSON

Erin Robertson est une artiste aux talents variés qui possède une formation classique. Elle mène sa pratique artistique et enseigne à Ottawa depuis plusieurs années. Erin travaille de nombreuses techniques dont la peinture à l'huile, la peinture acrylique, l'aquarelle, l'argile, le plâtre, le papier mâché et le bois. Ses sculptures de techniques mixtes font partie d'étalages de musée et comptent parmi plusieurs collections privées partout dans le monde. Ses peintures et ses sculptures ont été présentées dans plusieurs expositions publiques et privées au Canada et en Tanzanie. Erin est diplômée du Ontario College of Art et de l'Université Guelph.

110/111 – Cours préparatoires de dessin I et II;

370 - Études supérieures en studio I

## WENDY MOIR

Wendy Moir a obtenu sa maîtrise en histoire de l'art de l'Université Carleton et son baccalauréat spécialisé en histoire de l'art et en littérature anglaise de l'Université Queen's. Passionnée de l'éducation artistique, elle enseigne l'interprétation visuelle dans des galeries de Kingston, de Halifax et d'Ottawa depuis 2003.

Mme Moir fait partie de la scène florissante des créateurs à Ottawa, où elle enseigne et travaille la broderie et l'appliqué.

Wendy Moir donnera le cours d'histoire de l'art canadien dans le cadre du programme de diplôme en beaux-arts.

220 – Histoire de l'art contemporain

## DAVID BARBOUR

Parmi les faits saillants de la carrière de David Barbour, mentionnons un prix World Press (1985) pour une photo prise en Égypte, une subvention de mi-carrière du Conseil des Arts du Canada (1999) pour la poursuite de son projet à La Havane et une subvention de la Ville d'Ottawa (2014)

pour photographier le canal Rideau en hiver. Diplômé en 1976 de l'école des beaux-arts de Banff, il a conjugué des projets personnels avec des contrats et des affectations photographiques à titre de pigiste, en plus de donner des cours et des ateliers à l'ÉAO, à la SPAO, au Collège Algonquin, à l'Université d'Ottawa et à l'Université Carleton.

[www.davidbarbour.com](http://www.davidbarbour.com)

160/161 – Introduction à la photographie en studio I et II;

260/261 – Cours intermédiaires de photographie I et II

### FAROUK KASPAULES

Farouk Kaspaules est un artiste canadien qui expose depuis le milieu des années 1990 et a apporté sa contribution aux centres gérés par les artistes en organisant des expositions sur des thèmes politiques et culturels. Il expose régulièrement dans la région d'Ottawa/Gatineau. En 1993, Farouk a exposé pour la première fois en Europe, à Londres, en Grande-Bretagne. En 2001, il a participé à l'exposition « La Terre Within Me » au Musée canadien des civilisations. Il a participé à des expositions collectives au Brésil en 2001 et au Chili en 2002, en Égypte et en Jordanie en 2003, et il a participé à la 9e Biennale internationale du Caire cette même année. En 2004, Farouk a présenté une exposition intitulée « Crossing Borders » à la SUNY Postdam aux É-U, qui traitait, d'une manière métaphorique, de la violence à l'échelle mondiale. Il a également exposé à Bordeaux, en France et au Studio Sorge à Durham, Québec. En 2007, la galerie de l'École d'art d'Ottawa l'a invité à participer à l'exposition « Désir d'être ».

351 – Procédés intégrés

### TAMI GALILI ELLIS

Tami Galili Ellis est née en Israël et a immigré au Canada en 1986. Elle est diplômée de l'Université d'Ottawa avec un baccalauréat en beaux-arts. Peu de temps après, elle a commencé à enseigner avec l'École d'art d'Ottawa dans le programme pour enfants. De 1995 à 1998, elle est retournée en Israël avec sa famille où elle a développé et présenté un programme d'arts multimédias très apprécié par les enfants dans une école alternative. Sa principale passion est la peinture à l'huile. Depuis l'obtention de son diplôme, elle participe principalement dans des expositions de groupe et expose dans plusieurs galeries à Ottawa et en Israël.

370 – Études supérieures en studio I

### KATHRYN DRYSDALE

Avant d'ouvrir son studio à Montréal, Kathryn Drysdale a d'abord étudié au Collège Dawson, à l'École technique H.B. Beal, au Collège d'art et de design de l'Ontario et à l'Université Concordia. En 1991, elle a choisi de quitter Montréal pour s'établir à Wakefield. Ses dessins expressifs grand format ont été exposés partout au Canada et à l'étranger. Ses œuvres font partie de diverses collections privées ou publiques, notamment celles de la Ville d'Ottawa et de Loto-Québec. En 1997, elle s'est tournée vers une nouvelle technique de dessin, soit le sgraffite. À l'aide de cire et de gouache, elle a mis au point une approche de dessin unique et personnelle, une technique qu'elle s'emploie à perfectionner tout en explorant de nouveaux sujets.

371 – Études supérieures en studio II

110 – Cours préparatoires de dessin I

## LUCIA DE MARINIS

En 1984, Mme De Marinis a obtenu un baccalauréat en beaux-arts (peinture) du Cleveland Institute of Art. Elle est également titulaire d'un baccalauréat en littérature italienne de l'Université Carleton. Par ailleurs, Mme De Marinis a étudié à l'Accademia di Belle Arti, à Rome, grâce à une bourse d'études du gouvernement italien, et elle a suivi plusieurs années de leçons privées auprès d'Ugo Chyurlia, diplômé de l'Accademia di Belle Arti de Venise (1932). Elle enseigne à l'École d'art d'Ottawa depuis 1988, ainsi qu'au sein du département de design et médias du Collège Algonquin, depuis 1994. Mme De Marinis a également enseigné au département d'arts visuels et créatifs du Collège St Lawrence, de 1988 à 1991, et au programme pour enfants du Centre d'arts visuels de Nepean, de 1994 à 1998. Ses œuvres ont été présentées dans le cadre de plusieurs expositions individuelles ou collectives, ainsi que lors d'expositions-concours au Canada et aux É.-U. Le Festival international de jazz d'Ottawa avait d'ailleurs retenu l'une de ses œuvres pour son affiche et son programme officiels, en 1991. Ses œuvres font également partie de différentes collections institutionnelles, publiques ou privées, notamment celle de la Ville d'Ottawa, de la société Minto Developments, de la firme AIT Corporation et de Clarica.

130/131 – Cours d'introduction à la peinture en studio I et II;

215/216 –Théorie de la couleur I et II

## ADRIAN GOR

Adrian Gor est surtout connu pour ses peintures d'influence byzantine à la tempera à l'œuf qui sont faites de matériaux traditionnellement employés pour fabriquer des icônes orthodoxes comme le bois, la colle de peau, les émulsions, les pigments et la feuille d'or. « Mon travail n'a rien à voir avec les religions organisées », dit-il. Foisonnant d'images tirées des actualités Web et de la culture de consommation, le travail d'Adrian Gor reflète plutôt les récits qui définissent notre société, de la crise migratoire en Europe à la guerre au Moyen-Orient. En mettant l'accent sur des images iconiques qui influencent profondément notre vision du monde, il vise à susciter une réflexion sur l'humanité au moyen de perpétuelles scènes de violence, de cupidité et d'idolâtrie. On peut voir les œuvres de M. Gor en ligne au [www.adriangor.com](http://www.adriangor.com) et au [www.saintsandrian.com](http://www.saintsandrian.com). Il est titulaire d'un doctorat interdisciplinaire en sciences humaines de l'Université Concordia de Montréal (2015) combinant des études en théologie/philosophie, en histoire de l'art et en arts plastiques. Il détient également une maîtrise de beaux-arts en dessin et peinture de l'école des arts visuels de l'Université de Windsor (2010).

210/211 - Introduction à l'histoire de l'art I et II;

## PATTI NORMAND

Patti Normand est une artiste professionnelle depuis plus de vingt ans. Elle a travaillé professionnellement pendant de nombreuses années comme sculptrice et maquettiste pour les musées de la région, notamment le Musée des enfants et le Musée canadien de l'histoire où l'on peut voir ses créations partout dans le musée. Elle a également continué sa propre pratique artistique de la peinture et de la sculpture, exposant dans des galeries locales. Elle aime aussi enseigner et a enseigné régulièrement pour le programme communautaire de l'École d'art d'Ottawa.

140/141 – Cours d'introduction à la sculpture en studio I et II

24 /241 Sculpture intermédiaire I & II

# INFORMATION GÉNÉRALE

## RÈGLEMENT ANTITABAC

Il est interdit de fumer à l'École d'art d'Ottawa, en vertu du règlement 144-79 de la Ville d'Ottawa.

## FOURNITURES

Les étudiants peuvent se procurer plusieurs fournitures au magasin de l'École d'art d'Ottawa situé au rez-de-chaussée. Les heures d'ouverture varient mais les élèves peuvent aussi acheter leurs fournitures en s'adressant au personnel de la réception. On peut se procurer à la réception les listes de fournitures dressées par les professeurs pour chaque cours.

## ENTREPOSAGE

Les élèves peuvent louer des casiers en s'adressant au personnel de la réception. Les casiers dont la location est en souffrance seront vidés une semaine après affichage d'un avis. Étant donné le manque important d'espaces d'entreposage, les élèves doivent emporter tous leurs travaux à la fin de chaque étape scolaire. Les travaux laissés dans les studios ou ailleurs dans l'école à la fin de l'étape scolaire seront jetés.

## INTERDICTION D'UTILISER LA TÉRÉBENTHINE

Il est strictement interdit d'entreposer ou d'utiliser de la térébenthine à l'École d'art d'Ottawa.

## PERTE OU VOL DE BIENS PERSONNELS

L'École d'art d'Ottawa n'est pas responsable des pertes ou des vols des biens personnels des étudiants.

# LE MOT DE LA FIN

Puisque l'École d'art d'Ottawa est un organisme à but non lucratif, les programmes à crédit partagent des valeurs d'entraide qui ont fait la réputation de l'école dans la communauté. L'accès à l'éducation est une valeur centrale et, avec sa politique de prix, l'ÉAO fixe des tarifs plus bas que ses concurrents. Toutefois, il y a des frais à payer, au cours des trois dernières années, le nombre et le type de bourses venant en aide aux étudiants de programme de diplôme ont doublé. L'École, qui aimerait que cette tendance se poursuive, est à la recherche d'appuis philanthropiques et de parrainage pour veiller à ce que les programmes à crédit puissent perdurer et prendre de l'expansion au fil du temps.

Si vous voulez faire une contribution, veuillez communiquer avec la coordonnatrice des ressources, au 613-241-7471, poste 31 ou à [development@artottawa.ca](mailto:development@artottawa.ca)

NO D'ENREGISTREMENT D'ORGANISME DE BIENFAISANCE  
#126510528 RR0001









OSA  
EAO  
OTTAWA ÉCOLE  
SCHOOL D'ART  
OF ART D'OTTAWA

143 years of  
unleashing potential  
années à  
libérer le potentiel



ARTOTTAWA.CA

BYWARD CAMPUS MARCHÉ BY  
35, rue George Street  
Ottawa, ON  
613.241.7471